

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire nouvellement élu.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Sébastien CARMET – Maeva PARMENTIER.

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 10/2026 – Election du Maire et désignation du conseiller communautaire titulaire
- 11/2026 – Fixation du nombre des Adjoints
- 12/2026 – Election des Adjoints au Maire
- 13/2026 – Désignation des trois délégués auprès du SIVOS des Collines

Propos introductifs de Pierre COLOMB, Maire sortant, et ouverture de la séance par Ghislaine BARTHELON, doyenne des conseillers élus.

## ELECTION DU MAIRE ET PAR CONSEQUENT DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que M. Jocelyn BOUVIER et M. Sébastien CARMET se portent candidats,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
  - o Nombre de bulletins : 15
  - o À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
  - o Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15, soit la majorité absolue (fixée à 8)
- A obtenu :

- M. Jocelyn BOUVIER : 13 voix
- M. Sébastien CARMET : 2 voix

Le Conseil Municipal proclame Jocelyn BOUVIER Maire et désigne Jocelyn BOUVIER comme conseiller communautaire titulaire auprès de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

### **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;  
 Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;  
 Considérant qu'à St Michel sur Savasse, le nombre de conseiller municipal est de 15, soit un nombre maximum possible de quatre adjoints.

Le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Voté à l'unanimité

### **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire et à la majorité absolue. Le vote est à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste de candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la liste avec la moyenne d'âge la plus élevée est déclarée élue.

Considérant que la liste composée de Ghislaine BARTHELON/Jérôme MALORON/Carole MOTTUEL se porte candidate,

Considérant que Sébastien CARMET et Maeva PARMENTIER déposent une liste incomplète (deux adjoints au lieu de trois requis) et ne peuvent donc pas candidater,

Considérant qu'il n'y a donc que la liste de Mme BARTHELON autorisée à se porter candidate, comme le prévoit la loi.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
  - Nombre de bulletins : 15
  - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
  - Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13, soit la majorité absolue (fixée à 7)
- A obtenu :
  - Liste BARTHELON/MALORON/MOTTUEL : 13 voix

Le Conseil Municipal proclame :

- Ghislaine BARTHELON comme 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Jérôme MALORON comme 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Carole MOTTUEL comme 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire
- Ghislaine BARTHELON comme conseillère communautaire suppléante auprès de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Lecture de la Charte de l'élu local par le Maire et distribution d'un exemplaire à chaque conseiller municipal

## **ELECTION DES TROIS DELEGUES AU SIVOS DES COLLINES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOS des Collines indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires auprès du SIVOS des Collines

Considérant l'absence de formalisme prévu dans les statuts du SIVOS des Collines,

Considérant l'accord des élus, à l'unanimité, pour désigner les délégués du SIVOS des Collines à main levée et non par un vote à bulletin secret

Considérant que le Maire de Saint Michel est automatiquement désigné comme délégué suppléant auprès du SIVOS des Collines,

Considérant que Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON et Sandra TARDY se portent candidats.

Le Conseil Municipal proclame Ghislaine BARTHELON, Jérôme MALORON et Sandra TARDY délégués titulaires du SIVOS des Collines.

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Quelques informations générales sur la commune
- Prochaines dates
- Divers
- Le mot de la fin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.